

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

16 septembre 1992

FRAGMINE 2500 UI Anti-Xa/0,2 ml, solution injectable en seringue préremplie(6)
FRAGMINE 5000 UI Anti-Xa/0,2 ml, solution injectable en seringue préremplie(6)

Lab. PHARMACIA FRANCE S.A.

dalteparine (DCI)

Liste I

Nouveau conditionnement

Classe : Thrombolytique - HBPM

Demande d'inscription sur les listes Sécurité Sociale et Collectivités

Avis de la Commission

Lors du réexamen global des HBPM le 26 juin 1991, la Commission de la Transparence avait souhaité un conditionnement complémentaire en B/5 mieux adapté que la B/2 à la durée de traitement de 7 à 14 jours, généralement observée dans la prophylaxie post-chirurgicale de la thrombose veineuse.

Pour des impératifs industriels, la B/6 a été préférée à une boîte de 5.

Après Choay (Fraxiparine 7500 et 15000 U Axa IC) et Pharmuka (Lovenox 20 et 40 mg), les laboratoires Pharmacia répondent à la demande de la Commission et sollicitent l'inscription de conditionnements complémentaires de Fragmine 2500 et 5000 UI Axa en B/6 seringues.

Proposition d'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des produits agréés aux collectivités et divers services publics dans toutes les indications thérapeutiques de l'AMM.